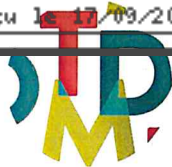


EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Thiers Dore
et Montagne
L'INTERCO

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne

47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS

contact@cctdm.fr

04.73.53.24.71

www.cctdm.fr

Membres du Bureau en exercice :

36

Membres du Bureau présents :

23

Membres du Bureau représentés :

...

Total votants :

23

N° DBC 20210907-15

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 07 SEPTEMBRE 2021 à 13H

Date de la convocation : 1^{er} septembre 2021

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 7 septembre 2021 à 13h, Salle de L'Avant-Garde – 63120 VOLLORE MONTAGNE, sous la Présidence de Tony BERNARD.

Membres du Bureau présents :

Tony BERNARD, Stéphane RODIER, Ghislaine DUBIEN, Philippe BLANCHOZ, Frédéric CHONIER, Didier ROMEUF, Pierre ROZE, Jean-Pierre DUBOST, Georges LOPEZ, Philippe CAYRE, Bernard LORTON, Christiane SAMSON, Chantal CHASSANG, Patrick SAUZEDDE, Jean-François DELAIRE, Hélène BOUDON, Bernard VIGNAUD, Sophie DELAIGUE, Thomas BARNERIAS, Martine MUNOZ, Didier CORNET, Ludovic COMBE, Daniel BALISONI, Jean-Éric GARRET, Jany BROUSSE.

Membres du Bureau absents excusés : Rachel BOURNIER Olivier CHAMBON, Claude GOUILLON-CHENOT, Daniel BERTHUCAT, Sylvain HERMAN, Michel COUPERIER, Michel GONIN, Éric CABROLIER, Caroline GUELON, Serge FAYET, Serge THEALLIER.

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

**PROGRAMME DE REQUALIFICATION DE LA DÉCHETERIE
DE SAINT-RÉMY-SUR-DUROLLE : ÉQUIPEMENT CONCOURANT
A LA PRÉVENTION ET A LA VALORISATION DES DÉCHETS
DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION
D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2022 (DETR)**

Rapporteur : Philippe CAYRE, Vice-Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2221-22 ;

Vu la délibération n° 20200715-05 de la Communauté de communes THIERS DORE ET MONTAGNE portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau et Président ;

Vu le relevé de décisions du Bureau communautaire du 21 novembre 2019 approuvant le projet de réhabilitation de la déchèterie de Saint-Rémy-sur-Durolle ;

Vu l'acte d'engagement en date du 13 mars 2020, de la SCP Arcature, mandataire du marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la déchèterie de Saint-Rémy-sur-Durolle.

Considérant les articles L 2334-32 à L 2334-39, et les articles L 2334-19 à L 2334-35 du Code Général des Collectivités Territoriales régissant la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) ;

Considérant que les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre qui ne forment pas un ensemble de plus de 75 000 habitants d'un seul tenant et sans enclave autour d'une ou plusieurs communes centre de plus 20 000 habitants peuvent prétendre à cette dotation d'équipement pour accompagner financièrement la conduite de certains programmes d'investissements locaux,

La Communauté de communes Thiers Dore et Montagne (CCTDM) pourrait bénéficier de cette aide financière, au taux de 30 % et plafonné à 150 000 euros, dans le cadre du programme de requalification de la déchèterie de SAINT-RÉMY-SUR-DUROLLE, et ce au titre des gros travaux de rénovation d'un bâtiment intercommunal.

Le rapporteur rappelle au Bureau Communautaire le besoin de réhabiliter et de mettre aux normes ce site d'intérêt général, dans l'objectif d'adapter les équipements publics aux enjeux actuels de développement durable et d'économie circulaire, tout en répondant au plus près aux besoins des usagers. Ce service public de proximité bénéficiera notamment aux habitants de l'Est du territoire de TDM, et sera équipé d'une plateforme de broyage pour valoriser et réutiliser les déchets organiques localement, ainsi que d'un espace dédié au réemploi, permettant aux usagers de déposer des objets destinés à être revalorisés, grâce à la future recyclerie, partie intégrante du projet de « l'Ecopôle » à THIERS. Le réaménagement de la déchèterie de SAINT-RÉMY-SUR-DUROLLE constitue le premier axe opérationnel pour une meilleure gestion préventive des déchets au service du public.

Ce programme au stade du projet est arrêté à 1 000 000 euros HT.

Il est proposé au Bureau Communautaire de solliciter, une aide financière de l'Etat au titre de la DETR 2022 pour les gros travaux de rénovation d'un bâtiment intercommunal.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération peut être présenté comme suit :

Dépenses prévisionnelles HT		Recettes prévisionnelles	
Maîtrise d'œuvre	80 400 €	Etat DETR	150 000 €
Frais d'ingénierie	15 000 €	Région	150 000 €
Travaux	904 600 €	Etat DSIL	500 000 €
		Autofinancement EPCI	200 000 €
TOTAL	1 000 000 €	TOTAL	1 000 000 €

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le projet présenté et la demande de subvention au titre de la DETR,
- **Autorise** le Président à demander la subvention DETR 2022,
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à la présente décision.

TOTAL VOTANTS : 23

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 23

Abstentions :

Conseillers présents : 23

Pour : 23

Représentés :

Contre :

Non-participation :

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

